

Evaluation de la situation de l'emploi des personnes sourdes en France

Article publié le mercredi 7 décembre 2005 sur le site de l'UNAPEDA

Introduction

Pour réaliser cette étude nous avons croisé :

les données statistiques du Ministère de la Santé concernant la population sourde et malentendante

les données statistiques de l'INSEE relatif à la population active

les données de l'ANPE sur le taux de chômage des personnes handicapées

les observations de nos services « Emploi-Formation » depuis 1990 (plusieurs milliers de personnes sourdes et malentendantes bénéficiaires).

L'ensemble de ces données, leur croisement, un recoupement avec nos propres observations sur le terrain nous permettent de proposer une évaluation de la population « active » sourde.

Nous ne connaissons pas le nombre de personnes sourdes travaillant en milieu protégé (C.A.T. et Ateliers Protégés).

Définition de la population active

La population active regroupe la population active occupée, appelée aussi "population active ayant un emploi" et les chômeurs. En France métropolitaine cela concernait fin 2004 : 27 455 000 personnes.

Un chiffrage impossible à effectuer pour les petites et moyennes surdités

Il est impossible de chiffrer la population « active » pour les personnes atteintes d'une petite surdité (environ 4 % de la population) ou d'une surdité moyenne (environ 2 % de la population) Cette population est composée très majoritairement de personnes âgées. Pour les autres, elles signalent rarement leur déficience auditive aux services pour l'emploi (refus de reconnaître son handicap, peur de la discrimination, parfois sous estimation des conséquences, ignorance des aides possibles).

La population active sourde profonde et sévère

Sourds profonds de naissance (perte auditive supérieure à 90 décibels) : entre 1,2 et 1,8 pour mille de la population. Retenons le pourcentage de 1,2 pour mille, soit 33 000 personnes actives.

Sourds sévères (perte auditive comprise en 70 et 90 décibels) : 0,6 % de la population. Attention ce nombre est une estimation moyenne. Le pourcentage de personnes sévères par rapport à l'ensemble de la population varie selon les tranches d'âge, et donc appliquer mécaniquement ce pourcentage pour calculer la population active sourde sévère n'est pas juste. 60 % de cette population est composée de personnes âgées.

Nous retenons donc un pourcentage de 0,25 % soit 70 000 personnes actives.

Taux de chômage des personnes handicapées

Selon l'Observatoire de l'ANPE, le taux de chômage des personnes handicapées en France fin 2004 était de 31 %. Ce nombre a augmenté de 6 % en 2004, (4 % pour les autres publics).

7 demandeurs d'emploi sur 100 sont handicapés. Ils ont un faible niveau de formation et une moindre qualification.

Taux de chômage des personnes sourdes (estimations UNAPEDA)

Sourds profonds : 30 % soit 10 000 demandeurs d'emploi.

Sourds sévères : 15 % soit 11 000 demandeurs d'emploi.

Au total nous dénombrons 103 000 personnes sourdes profondes et sévères « actives », dont 21 000 sont demandeurs d'emploi, soit 7,5 % de la population totale handicapée demandeur d'emploi (280 000 personnes).

Prenons l'exemple d'un département. En Ile-et-Vilaine, selon le mode de calcul que nous avons adopté, nous trouvons 140 personnes sourdes profondes et 150 personnes sourdes sévères demandeurs d'emploi. Cette estimation recoupe les constatations de notre dispositif « Emploi-Formation » dans ce département.

Récapitulatif sur le chômage des personnes sourdes

En résumé, nous avons :

Pour les sourds profonds : 3 sur 10 sont au chômage

Pour les sourds sévères : 1,5 sur 10 sont au chômage

Soit 2 sourds profonds ou sévères sur 10 au chômage

Population active	-	Surdité profonde	-	Surdité sévère	-	Total Surdité profonde & sévère
27 455 000	0,12 %	33 000	0,25 %	70 000		103 000
Taux de chômage	30 %	10 000	15 %	11 000		21 000

Autres remarques

Autres remarques

Nous constatons ces dernières années une augmentation du nombre de personnes sourdes perdant leur emploi. Les raisons sont notoirement connues :

- élévation des exigences des employeurs : rendement, productivité, mobilité interne et externe.
- reconversions professionnelles rendues plus difficiles par un faible niveau de formation initial ou professionnel, ou par une impossibilité d'accéder à la formation professionnelle continue par manque d'adaptation au handicap.

En conclusion

Les services « Emploi-Formation » du réseau UNAPEDA et des autres réseaux ont accompagné plus de 20 000 personnes sourdes et malentendantes depuis 1990. Ces personnes ont pu accéder massivement à la formation professionnelle pour adulte en

milieu ordinaire, élevant ainsi leur niveau de qualification et leur permettant d'obtenir un emploi. Leur utilité et leur efficacité sont reconnues par tous et nous espérons qu'ils pourront poursuivre leurs missions dans les années à venir.